

COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de la
convocation :
11 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ALBOUY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

02. Election Vice-Président

Présents : Mesdames BLANCHARD, CHALMET, FAURE-FONTENAY, GIRARD, LAIB-RENARD, PANDREAU,

Messieurs ALBOUY, ARNAUD, BUJOC, DIDTSCH, MARIDET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mesdames LE DILY, PASQUIER et Messieurs DE BATTISTA, DENIZOT (pouvoir à Mme PANDREAU)

Nombre de membres

- › En exercice 15
- › Présents 11
- › Votants 12

Monsieur DIDTSCH est nommé secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

Election Vice-Président

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président »

Vu la délibération du 22 juin 2020 par laquelle Madame Carine PANDREAU a été élue Vice-Présidente du CCAS,

Considérant que suite à la nouvelle composition du CCAS suivant la précédente délibération, il convient de procéder à une nouvelle élection du Vice-Président,

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Madame PANDREAU s'est portée candidate à la fonction de Vice-président du CCAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets ;

Sur les résultats du vote, madame Carine PANDREAU est élue Vice-Présidente à l'unanimité des votants.

Le Président du C.C.A.S.
Jean-Luc ALBOUY

Le Président certifie que la présente délibération a été déposée à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le

et acquiert un caractère exécutoire à compter de cette date.
Le président

Jean-Luc ALBOUY